



49 rue du Muguet – route de Gernelle – 08090 SAINT LAURENT  
Tél. : 03 24 59 85 20 – Fax : 03 24 59 05 75  
E-mail : [fdc08@chasseurdefrance.com](mailto:fdc08@chasseurdefrance.com)  
Association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature  
Siret : 780 245 783 000 37 – APE 9499Z  
Facebook : [FDC 08](https://www.facebook.com/FDC08) | Site internet : [www.fdc08.com](http://www.fdc08.com)

## Lettre aux Maires des Ardennes – #2

Juillet 2021

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La chasse est une activité incontournable du monde rural mais elle est également présente en milieu péri-urbain. Ainsi, la chasse est présente sur votre territoire communal. C'est même, pour beaucoup d'entre vous, la structure associative majeure de la commune.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes souhaite par cette 2<sup>nd</sup>e édition de sa « lettre aux maires ardennais », vous rappeler que nous sommes à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le traitement de vos dossiers en lien avec la chasse et l'éducation à la Nature sur votre commune.

C'est donc avec plaisir que je vous fais parvenir ces quelques informations qui, je l'espère, vont vous apporter des réponses pour parfaire vos connaissances.

Bonne lecture à tous,  
Amicalement,

**Jean-Pol Gambier**  
Président de la Fédération des Chasseurs des Ardennes

### Processionnaire du chêne : Mieux la connaître pour mieux s'en protéger

En cette période estivale propice aux promenades, entretiens des espaces verts et forêts, les populations de chenilles processionnaires sont en explosion dans le département. Cette chenille, présente depuis le 19<sup>ème</sup> siècle alternant des phases d'abondance et de quasi-disparition, fait actuellement beaucoup parlé d'elle pour les urtications et allergies provoquées au contact de ses poils.

Si les réactions sont très variables selon les personnes (asthme, œdème, prurit), il existe cependant des mesures de prévention (manches longues, pantalons, éviter la présence en forêt par temps chauds et venteux,...) et des gestes à suivre en cas d'urtication (éviter de se gratter, rincer doucement les zones infectées à l'eau savonneuse, ...). Vous trouverez ci-dessous un document synthétique axé sur les mesures de prévention et un document complet pour mieux connaître ce phénomène et les moyens de lutte rédigé par l'ONF et l'INRAE à destination du grand public.



[La processionnaire du chêne : mieux la connaître pour mieux s'en protéger](#)

[Plaquette ONF : Processionnaire du chêne](#)



49 rue du Muguet – route de Gernelle – 08090 SAINT LAURENT  
Tél. : 03 24 59 85 20 – Fax : 03 24 59 05 75  
E-mail : [fdc08@chasseurdefrance.com](mailto:fdc08@chasseurdefrance.com)  
Association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature  
Siret : 780 245 783 000 37 – APE 9499Z  
Facebook : [FDC 08](https://www.facebook.com/FDC08) | Site internet : [www.fdc08.com](http://www.fdc08.com)

### **Dommages causés par la faune sauvage : signaler les dégâts pour référencer, mesurer et réguler**

La présence inopportune de renards, martres, fouines, putois ou encore de corvidés (corbeaux freux, corneilles, pie bavarde) ont déjà certainement fait l'objet de signalement de vos administrés auprès de vos services ou de votre Conseil. Si des moyens de régulation sont aujourd'hui possibles par les chasseurs ou les Lieutenants de Louveterie nommés par le Préfet pour préserver la compatibilité entre leur présence et les activités humaines, c'est parce que le Monde de la Chasse a pu les défendre.

Comme vous le savez, les attaques des associations anti-spécistes se multiplient au mépris des activités et des intérêts des ruraux. Le signalement des dégâts que ces espèces classées occasionnent permet



de mesurer leurs impacts et de déclencher des actions de régulation efficaces et mesurées par les chasseurs, les piégeurs ou le Lieutenant de louveterie de votre secteur. Vous trouverez ci-dessous 2 formulaires de signalement rédigés conjointement par la FDSEA 08 et la Fédération Départementales des Chasseurs des Ardennes. Les témoignages que vous nous remontrerez seront également transmis à la DDT. Merci de votre collaboration !

[Télécharger le témoignage de dommages](#)

[Télécharger la fiche de signalement de dégâts de blaireaux](#)

### **Un parcours d'Education à la Nature ouvre ses portes à vos écoles en Septembre**

Le projet d'éducation à la Nature sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes est né il y a 1 an avec la volonté de proposer une activité ludique aux équipes pédagogiques du département. Après de nombreux travaux de plantations et d'aménagement pour accueillir au mieux les enfants de la maternelle au lycée, le parcours est en cours de finalisation. Ainsi, plusieurs activités de découverte sensorielle seront assurées autour de 4 espaces : une mare avec ses plantes et ses insectes aquatiques, un arboretum composés d'essences ardennaises typiques, un rucher pédagogique et enfin un espace fleuri propice à l'observation de papillons et autres habitants de nos campagnes. A l'occasion de son année de lancement, les visites réalisées par un animateur spécialisé seront gratuites !



Réservations et renseignements : [abouchez@chasseurdefrance.com](mailto:abouchez@chasseurdefrance.com) – 06 61 02 11 60



49 rue du Muguet – route de Gernelle – 08090 SAINT LAURENT  
Tél. : 03 24 59 85 20 – Fax : 03 24 59 05 75  
E-mail : [fdc08@chasseurdefrance.com](mailto:fdc08@chasseurdefrance.com)  
Association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature  
Siret : 780 245 783 000 37 – APE 9499Z  
Facebook : [FDC 08](#) | Site internet : [www.fdc08.com](http://www.fdc08.com)

**Retrouvez les documents disponibles au téléchargement sur notre site internet [www.fdc08.com](http://www.fdc08.com) :**

[Plaquette de présentation de la Fédération](#)

[Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019/2025](#)

[Plaquette « La chasse, cœur de Biodiversité »](#)

[Et bien d'autres formulaires et arrêtés](#)